



Extrait du registre des délibérations

**Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500468-20250626-2025103-DE

Accusé certifié exécutoire

Séance du 26 Juin 2025

Réception par le préfet : 01/07/2025

Délibération n° **2025-103 R**
Objet : **Présentation du
Rapport Social Unique 2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Six Juin à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Treize Juin deux mille vingt-cinq à la
Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 29

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alexandre DIDIER, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUSSIÈRE, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Jean Louis RIFFAUD

Représentés :

Madame Zoïa DEPEILLE donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Monsieur Christian COULOUMY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Wiebke SILVE donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Nathalie BERNARD donne pouvoir à Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Madame Ouria BLANCHET
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Alexandre DIDIER
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Olivier LEFRANCOIS
Monsieur Pierre BRUYAT donne pouvoir à Monsieur Robert PELLISSIER

Madame le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales doivent établir un « Rapport Social Unique » (RSU) annuel au titre de l'année écoulée (loi du 06 août 2019) et le présenter devant leur Comité Social Territorial.

Le Rapport Social Unique vient remplacer le « bilan social » (rapport sur l'état des collectivités) qui s'opéraient tous les deux ans.

L'édition 2024 du Rapport Social Unique permet d'apprécier les caractéristiques des effectifs, de la masse salariale, des conditions de travail, de l'action sociale au bénéfice des agents, de la formation et du dialogue social. Il présente aussi la situation comparée entre les femmes et les hommes, ainsi que les mesures relatives à l'inclusion et à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Le Rapport Social Unique constitue un outil de gestion des Ressources Humaines et un support au dialogue social.

Le Rapport Social Unique joint à la présente délibération a été réalisé sur la plateforme sécurisée <https://www.donnees-sociales.fr> et concerne les données de l'année 2024.

Le Comité Social Territorial lors de sa séance du 20 mai 2025 a émis un avis favorable sur le Rapport Social Unique 2024 de la commune.

Madame Le Maire entendu,

L'assemblée est invitée à se prononcer

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L231-1 à L.231-4 et L.232-1,
- Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,
- Vu l'arrêté du 14 août 2023 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 20 mai 2025,
- **Approuve** le Rapport Social Unique 2024 de la commune d'EMBRUN, annexé à la présente ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Embrun,
Le 30 Juin 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMELOUD

